

**PROJET**

**ASSOCIATIF**

**2006/2008**

## **1) Un projet qui s'inscrit dans l'histoire au service des hommes...**

Les principes de réflexion de l'AFERTES s'inscrivent dans l'histoire et la philosophie des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active, dont elle est issue, et dans le mouvement historique de l'Éducation nouvelle.

Engagée dans le combat pour la laïcité et contre toutes les formes d'exclusion, cette institution se réfère à la déclaration Universelle des droits de l'homme et à la Convention Internationale des droits de l'enfant. En faisant le pari du changement et du progrès social par le moyen du développement des pratiques quotidiennes individuelles et collectives, notre association a fait le choix d'intervenir par et dans le champ du travail éducatif et social, sur les terrains de la formation, de l'expérimentation et de la recherche.

Notre association affirme que l'action sanitaire, sociale et éducative doit travailler à l'élaboration de finalités claires en affirmant la priorité de l'homme et de sa place dans la société, du lien social, ce qui pose notamment comme prioritaire :

- que la personne trouve ou retrouve son identité culturelle, ses racines au sein d'un environnement dans lequel elle puisse participer activement.
- qu'elle puisse acquérir les moyens d'agir sur cet environnement afin de pouvoir s'approprier les outils nécessaires à la compréhension de celui-ci.
- qu'il convient de l'y accompagner.

## 2) Un projet qui fait le choix de l'associatif

« L'éducation populaire a un rapport universaliste au savoir. Elle est portée par quelques idées-forces oubliées : d'une part, le savoir n'est pas unique, il en existe chez tous : il suffit en quelque sorte qu'il puisse émerger. D'autre part, il n'y a rien de trop beau pour personne, tous-les savoirs peuvent être partagés et mis à disposition de tous. L'acte créatif sous toutes ses -Formes peut transformer la vie d'une personne, d'une famille, d'un quartier voire d'une ville. »  
(*Etats généraux du social* - Octobre 2004)

Ainsi l'éducation est :

- un droit partagé par tous
- un processus constant et évolutif

- Toute personne peut se développer et même se transformer au cours de sa vie selon son désir, ses possibilités.
- L'éducation doit se fonder sur l'activité, essentielle dans la formation personnelle et dans l'acquisition de la culture.
- L'expérience personnelle demeure le point d'appui indispensable du développement de la personne et de l'élaboration de son projet.
- Toute personne, sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de conviction politique ou religieuse, de culture, de situation sociale a droit au respect et à la considération.

Qu'est ce qui peut fonder explicitement et en cohérence avec un projet de société le choix de la forme associative pour développer nos valeurs, nos idées et nos activités ?

Chaque fois que cela sera possible, les actions de l'association intégreront une dimension européenne ou mondiale. L'association et ses structures chercheront le

développement de relations, de partenariats et de coopérations diverses avec les organisations étrangères poursuivant des objectifs analogues aux siens, et notamment l'accueil ou l'échange d'étudiants ou de formateurs, et la reconnaissance mutuelle de titres et diplômes.

L'organisation de la société repose principalement sur deux axes :

Les activités de marché qui produisent des biens et services marchands dont l'objectif premier est de dégager des profits au bénéfice des intérêts -privés qui les possèdent, et les activités de services publics qui, fonctionnant sur un logique non-marchande, doivent permettre l'accessibilité de tous à certains biens et services d'intérêt général.

On assiste depuis plusieurs années, par rapport à ce modèle d'organisation de la société, à un double phénomène.

La logique libérale qui est à l'oeuvre au sein de la société pousse de plus en plus d'activités non marchandes d'intérêt général à quitter le service public pour rejoindre la logique du marché, au détriment des objectifs initiaux d'accessibilité pour tous.

Parallèlement à cela, les services publics, fragilisés voire dépecés par la logique libérale, soumis à la rationalisation du coût budgétaire ont été de plus en plus contraints à un travail technocratique de gestion et non à la construction de réponses en rapport avec la réalité des besoins des populations auxquelles ils sont théoriquement destinés.

C'est à ce double constat que les évolutions de l'organisation de la société doivent apporter des réponses.

Il y a nécessité de redéfinir et de reconquérir de larges pans de l'activité humaine pour que ceux-ci fonctionnent de nouveau au bénéfice de l'intérêt

général et donc sur des logiques non-marchandes.

Mais il y a aussi nécessité de modifier les rapports entre les services d'intérêt général et les publics auxquels ils sont destinés pour que ces derniers ne soient pas considérés comme de simples consommateurs de services, mais comme des citoyens actifs réellement associés à leur définition et à leur production.

Pour résister aux logiques libérales et technocratiques, l'organisation de la société ne doit pas reposer seulement sur les deux axes précédents mais également sur un troisième :

Certains l'appellent d'ailleurs *tiers secteur*, d'autres l'appellent *l'économie sociale et solidaire...* beaucoup d'autres ne le définissent pas précisément car il est actuellement en pleine gestation (autour de l'idée de la *démocratie participative*).

Dans le cadre de ce troisième secteur, les citoyens organisés proches des populations, de leurs besoins, de leurs difficultés, de leurs spécificités, en contact étroit avec les réalités du terrain doivent pouvoir développer des activités qui répondent bien à ces besoins et ces spécificités. C'est le rôle des associations.

Regroupant des acteurs de terrain, professionnels ou non, mobilisant et dynamisant des populations locales, elles ont plus que quiconque la capacité de retisser des liens sociaux, de diagnostiquer des dysfonctionnements et d'inventer des réponses. Elles doivent être reconnues pour ces compétences, comme de véritables partenaires de pouvoir publics. Elles doivent pouvoir répondre à l'intérêt général dans le cadre d'une conception renouvelée d'une véritable délégation de service

public : c'est à ce prix que les associations peuvent apporter des réponses spécifiques et originales, c'est dans cette logique que le projet associatif de l'AFERTES se positionne pour trouver toute sa légitimité et son originalité.

« La politique de l'éducation centrée sur le développement, la sauvegarde et le partage des biens communs contribuent à un mouvement en faveur d'un développement mondial solidaire sur le plan économique, efficace sur le plan social et démocratique sur le plan politique. » (Ricardo PETRELLA-

L'éducation victime de cinq pièges - Ed. Fides). Ainsi, toute personne doit pouvoir devenir sujet et acteur politique de l'évolution et de la transformation de son environnement, capable de s'investir dans un projet démocratique d'organisation de la société, et dans un mode de développement conciliant les dimensions humaines, sociales, économiques et environnementales du monde.

### **Nous revendiquons une spécificité pédagogique.**

Nos actions, et notamment celles de la formation, sont centrées sur la personne. Elles s'appuient sur une démarche originale qui ne se réduit pas au seul processus de transmission des savoirs, et qui contribue à susciter des évolutions personnelles tout en s'inscrivant dans les stratégies de développement local, des dynamiques de transformations institutionnelles et des analyses des territoires sociaux.

Nos démarches, loin d'être des pratiques parcellaires tendant à dissocier la personne et la technique, le contenu et les méthodes, la théorie et la pratique, le programme et les motivations, privilégient une démarche dialectique.

**Nos démarches s'appuient donc sur une conception de l'éducation populaire et des valeurs qui la sous-tendent.**

Les fondements de l'éducation populaire et les théories de la recherche-action tentent de promouvoir l'élaboration émancipatrice élargie à une réflexion sur le monde.

Nos démarches :

- S'appuient sur la constitution de réseaux de praticiens formateurs qui permettent de constituer de réelles équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles.
  
- Prennent en compte l'expérience professionnelle et les situations institutionnelles différentes, y compris celles d'autres pays.
  
- Développent une pédagogie favorisant chez les personnes en formation de nouveaux rapports entre théorie et pratique. L'implication directe dans l'action est sous tendue, étayée, par une réflexion théorique constante.
  
- Offrent des possibilités de prolongement de la formation sur les terrains professionnels, par le biais -de rencontres, de séminaires de travail, de conférences qui constituent autant de lieux d'échange.

Ainsi, la formation du travailleur social ne peut se limiter à la production d'un « éducateur exerçant son droit ». Les enjeux de citoyenneté sont au coeur des pratiques et des contenus de la formation. Ils doivent exister dans les modes de travail et de coopération entre éducateur et formateur, entre éducateur et usagers. Il y a interaction entre pratique de savoirs et exercice de la citoyenneté.

Ce projet n'est ni une affaire de générosité ni une affaire de compassion. Il se fonde sur le respect de l'autre et sur la conviction qu'il existe des formes multiples de créativité personnelle et collective.

En effet nous devons rester attentifs aux situations rencontrées par le travailleur social et l'aider à construire sa réflexion et sa pratique.

### **3) Un projet qui se décline dans l'action**

Nos statuts définissent le projet associatif comme suit :

- assurer des actions de formation initiale, continue et supérieure pour les professionnels et les bénévoles oeuvrant dans les champs du travail social et médico social et de l'éducation spécialisée, leur permettant notamment d'acquérir, de compléter ou de modifier une qualification ou une spécialisation, de développer leurs capacités d'adaptation pour accompagner les évolutions professionnelles et les changements dans les pratiques sociales,
- contribuer à la recherche (notamment la recherche-action) et à l'expérimentation dans le domaine social,
- participer au développement social, à l'animation, à l'information et à l'assistance technique aux professionnels, aux responsables et administrateurs des établissements ou services concourant à la mise en oeuvre des politiques sociales nationales ou locales, aux candidats à la formation,
- exercer des missions d'étude éventuellement d'expertise ou de conseil en matière de mise en forme de projets,
- assurer la diffusion et la communication des idées, des travaux produits, par



l'édition de revues, de livres ou de toute autre forme de transmission,  
- exercer toutes missions en matière sociale et médico sociale, dans le respect des personnes.

A cette fin, nous avons recours à toutes formes d'actions : la gestion d'établissements ou de services, la mise en place d'un centre de formation et de recherche en travail éducatif et social et d'un centre de ressources documentaires.

#### **4) Une formation pour le travail social ?**

Permettre, soutenir l'expression et la rencontre des projets individuels et collectifs, c'est aller à la recherche du sens des démarches des uns et des autres, c'est interroger les finalités.

La formation apparaît donc comme un moment essentiel de la vie professionnelle, permettant que soit posée la question de la finalité du travail des professionnels de l'action sociale. A partir d'apprentissages théoriques et d'expérimentation pratiques,

articulées dans des espaces de réflexion et recherche, la formation se déroule dans des phases de découverte, de remise en question et d'appropriation de la culture professionnelle en alternance avec les terrains et le centre de formation.

C'est dans ce processus que le futur praticien de l'action socio éducative pourra construire son identité professionnelle et s'engager comme partenaire actif, sachant développer et soutenir un projet personnalisé et évolutif.

Si la formation initialement entreprise constitue une étape importante, elle ne peut néanmoins se suffire à elle-même. La fonction de la formation permanente demeure essentielle. Aussi nous chercherons à développer une offre complète du niveau V au niveau I dans chacun des domaines centraux de la formation ; des espaces de formation complémentaire restent à promouvoir.

Il importe de ne pas se cantonner à une analyse univoque, de laquelle découlerait un

modèle général de pratique professionnelle. Au contraire, à travers les différentes situations proposées, la réflexion et l'évaluation sont posées comme inhérentes et indissociables au processus de formation. Celles-ci apparaissent comme des outils permanents d'élucidation et d'analyse du rapport à l'autre. Nous affirmons que la période de formation consiste essentiellement à créer les conditions qui permettent au travailleur social d'analyser le contexte dans lequel il agit, de réfléchir sur ses pratiques, de construire les références de son action sur des bases cohérentes et réflexives en développant une analyse critique permanente des politiques sociales en cours.

Nous pensons que le centre de formation et de recherche en travail social de l'AFERTES doit soutenir sa place originale, en prise directe avec les terrains et les aspirations des professionnels, dans le cadre de l'exercice de ses missions de participation au service public de formation des travailleurs sociaux, et dans le même temps offrir un espace de distanciation et de réflexion par rapport aux pratiques.

## **5) L'association, espace d'engagements**

L'association, espace d'engagement... d'adhérents, de salariés et de travailleurs sociaux en formation ?

### **Du côté des citoyens, militants et adhérents**

Aujourd'hui, comme dans toute association chaque adhérent de l'AFERTES définit lui-même le niveau de son implication dans le projet associatif qu'il souhaite promouvoir, sort adhésion rendant compte de son attachement au projet. Certains paient leur cotisation et « suivent » d'un peu loin les activités associatives se situant comme sympathisants. D'autres paraissent plus proches, s'informant au rythme des opportunités de rencontres. D'autres encore

choisissent de s'impliquer plus directement dans les activités du centre de formation de l'association en encadrant des séquences ponctuellement ou régulièrement en direction des travailleurs sociaux en formation, dans le cadre - de vacations généralement rémunérées, ou bien encore en facilitant leur accueil dans l'établissement ou le service où ils professent. Enfin certains font le pas de s'investir dans la conduite de la vie associative en participant aux travaux du conseil d'administration et de son bureau.

L'adoption d'une charte de l'adhérent pourrait constituer un utile outil de reconnaissance de ces différentes formes d'engagement.

### **Du côté des salariés**

Lors de la création de l'association de gestion du centre -origine de l'association AFERTES actuelle- la référence CEMEA en la matière était fort présente (les permanents aux CEMEA sont tous Ides militants des CEMEA, et certains siègent au conseil d'administration au titre de cette militance). De même au moment du transfert sur Arras du centre et de son association gestionnaire en septembre 1978, l'association fait alors appel à des militants non permanents des CEMEA picards pour recomposer l'équipe de formateurs. De militant non permanents au CEMEA ils deviennent salariés de l'association gestionnaire dans l'esprit du militant salarié dont le terrain de mission est le centre de formation CEMEA.

Au fur et à mesure des entrées et des départs, le rapport aux CEMEA des salariés a profondément évolué, tant au niveau des personnels administratifs que des personnels pédagogiques.

Depuis l'adoption du règlement intérieur associatif en 2000 suite à une refonte des statuts de 1999, la question se pose de façon différente : en effet, par son article 2 est

exclue la possibilité pour un salarié non occasionnel d'adhérer à l'AFERTES. De même, la participation de salariés au conseil d'administration existe aujourd'hui dans une logique représentative s'appuyant sur les structures de représentation du personnel (délégué du personnel et comité d'entreprise).

Les salariés, qui ne peuvent adhérer, sont positionnés comme acteurs déclinant le projet associatif, ce qui suppose leur adhésion.

#### **Du côté des travailleurs sociaux en formation**

De même que pour ce qui concerne les salariés, il n'est actuellement pas prévu que les étudiants stagiaires adhèrent à l'association.

Leur droit d'expression est cependant garanti par la présence d'un délégué qui dispose d'une voix délibérative au sein du conseil : ce délégué est élu lors du conseil technique et pédagogique.

Cette représentation, bien qu'elle puisse apparaître comme limitée, ou purement symbolique, est néanmoins importante : elle témoigne de la volonté des étudiants stagiaires d'être présents, d'exprimer leur identité culturelle et de témoigner de leur expérience.

Ils souhaitent, dans le cadre de la rédaction de ce projet, rappeler les points suivants :

- que la formation dispensée dans le centre constitue une force de richesse, en ménageant des passerelles de connaissance.
- qu'elle favorise au mieux la théorisation des pratiques.
- qu'elle promeuve le partage, l'échange, au travers de débats **ci** se conjuguent, voire se heurtent, les conceptions relatives aux pratiques développées dans le champ du travail social.
- qu'elle demeure au plus près de ce qui les concerne, à savoir l'engagement dans une pratique où le possible n'est pas déconnecté des valeurs essentielles.

-qu'elle reconnaisse l'étudiant stagiaire comme « ressource de formation », en tant qu'il peut témoigner, par lui-même, de sa trajectoire, de son projet, de ses idéaux, de sa pratique, dans une dynamique de travail conscientisante, avec l'aide des formateurs.

Ainsi dans sa représentation de la démocratie associative, outre la primauté des adhérents sur les membres de droit ou désignés (nos statuts prévoient notamment que la majorité du conseil d'administration soit élue par l'assemblée générale), l'association fait le pari d'associer à ses choix ses salariés et les « publics » auxquels elle s'adresse et notamment aujourd'hui les travailleurs sociaux en formation.

Certains étudiants s'adressent à nous sur la base d'un partage de convictions. D'autres par opportunité géographique ou en fonction des résultats de la sélection d'entrée après la candidature dans plusieurs centres... S'ils ont connaissance des valeurs sur lesquelles est construit le dispositif de leur formation, leur engagement initial porte sur le respect des cadres organisationnels posés. Il nous appartient au travers de nos pratiques de leur faire partager nos valeurs, tout en restant ouvert à ce qu'ils peuvent nous apporter. C'est une place d'acteurs dans la conduite de leur formation qui leur est proposée.

### **Du côté des partenaires et bénéficiaires**

Il se dessine un effet de structuration des relations, sur la base du principe d'un fonctionnement démocratique participatif. Chacun, depuis la place qui est la sienne, contribue et alimente l'action, le débat...les décisions étant arrêtées dans la quotidienneté par ceux qui ont reçu mandat à cet effet, et qui en rendent compte, en engageant leur responsabilité, chaque année, lors de l'assemblée générale associative annuelle. A charge pour l'assemblée générale des adhérents de fixer les orientations et les priorités à partir desquelles chacun peut agir.

Cette conception associative trouve un sens dans le fonctionnement du conseil d'administration et de ses commissions...qui pourraient se décliner dans l'avenir dans la perspective d'un conseil associatif, qui permettrait d'impliquer d'autres acteurs, dans de nouveaux espaces, qui restent à créer, qui pourrait offrir la possibilité d'un investissement dans des associatives qui dépasserait et agrandirait la formation des travailleurs sociaux.

Les adhérents doivent être au centre de la définition des contenus philosophiques, sociaux, éducatifs, pédagogiques, véhiculés au travers des activités associatives et notamment dans les actions de formation.

## **6) S'appuyer sur un réseau de citoyens et de partenaires actifs...**

Nous ne pouvons défendre et promouvoir notre projet associatif sans renforcer le réseau qui entoure ceux qui ont construit ou qui soutiennent l'AFERTE5.

Certains ont fait le choix d'adhérer pour soutenir de l'intérieur mais cela ne peut être la seule modalité ni retenue ni imposée.

Face au développement de la précarité et de l'exclusion, il est -important de bâtir une formation à l'intervention sociale fondée sur la mobilisation citoyenne et l'attention -à la protection des liens sociaux.

Nous ne pouvons défendre nos objectifs sur le plan politique qu'en nous inscrivant dans une démarche plus large. L'EGALITE ne peut se construire qu'en étant dans la recherche pour un partage des richesses permettant une protection sociale...

Il nous faut également approfondir le lien avec le mouvement CEMEA, et tout particulièrement avec l'association régionale et les autres centres de formation

CEMEA. Ce faisant, nous donnerions sens à notre qualité de membre associé à notre bénéficiaire et à celui de ce partenaire privilégié, fondateur, avec lequel le partage des valeurs garde toute son actualité.

## **7) Développer des partenaires de terrain... Créer d'autres réseaux...**

Les perspectives de décentralisation des formations sociales, envisagées dans le cadre du projet gouvernemental de loi relative aux responsabilités locales, interrogent à nouveau notre place sur «l'échiquier» régional et la «faiblesse» de nos liens- interinstitutionnels.

Il nous faut établir un meilleur rapport avec le Conseil Régional, mais aussi avec les Conseils Généraux et particulièrement avec celui du Pas-de-Calais, en nous appuyant sur les élus qui peuvent soutenir notre projet la formation au travail social axé sur l'exercice et la reconnaissance de la citoyenneté pour tous.

Il convient donc de clarifier nos relations avec les partenaires institutionnels (publics ou associatifs) qui participent à la formation dans le cadre de l'alternance des formations des travailleurs sociaux. D'autres coopérations sont envisageables. La faisabilité d'expérimentation pose également cette question de partenariats formalisés -et institutionnalisés. En complémentarité avec le travail des stages nous devons développer de nouveaux supports aux relations de l'association avec les terrains.

Notre appartenance au réseau national que constitue Association Française des Organismes de formation et de Recherche en Travail Social (AFORTS) est un élément de cette dynamique globale de partenariat. Notre investissement tant national que dans la délégation régionale est à poursuivre.

Repéré comme « école d'éducateurs » dans le secteur, peu de gens connaissent l'étendue de nos activités et de nos initiatives...malgré un effort certain de médiatisation ces dernières années. L'ouverture de notre site Internet apporte un plus. Il fait l'objet d'une fréquentation régulière. Cependant nous pourrions l'utiliser davantage pour valoriser nos activités. Une dynamique de communication est à élaborer afin d'asseoir notre « image » et nous faire reconnaître pour toute l'étendue de nos activités. Il nous faut poursuivre nos participants dans les forums notamment ceux organisés par les organismes publics ou les collectivités territoriales ou locales.

## **8) Nos priorités 2006...2008**

L'association retient comme prioritaires les objectifs suivants pour les années à venir (ces objectifs ne sont ni exhaustifs ni exclusifs)

- Structuration de la vie associative, sans omettre la mise en place du conseil associatif et l'élaboration d'une charte de l'adhérent,
- Structuration et institutionnalisation des partenariats,
- Décision quant aux orientations géographiques et de la place associative et de l'activité du centre de formation, création de locaux ou déménagement. Une amélioration des équipements audio-visuels et informatiques sera également à envisager,
- Poursuite du développement du centre de ressources documentaire en travail éducatif et social,
- Développement d'une dynamique « volontariste » de communication,
- Approfondissement des liens avec les CEMEA,



- Refondation du projet de fonctionnement du centre de formation en lien avec le projet associatif et les mutations des formations en travail social,
- Développement de notre activité afin d'asseoir la pérennité économique et financière du centre de formation et de celle de l'association par l'ouverture de l'activité de formation continue de niveau V au niveau II ,
- Engagement dans un processus de démarche qualité à articuler avec l'habilitation Conseil Régional,
- Ouverture de notre champ de compétences à celui de la VAE et de la formation par l'apprentissage.

Ce document a été travaillé collégialement par les membres du conseil d'administration qui étaient présents lors des dernières réunions de travail, il est présenté aux adhérents afin de pouvoir être discuté et validé.

Les membres du conseil d'administration de l'AFERTES et la Présidente.